Communiqué de presse de la Section de TOULOUSE du SAF

s'agissant de la mise en cause des avocats

Le 16 mars dernier, se tenait devant le tribunal correctionnel de BOBIGNY, le procès contre Erik TEGNER le directeur de la rédaction de Frontière, média ayant publié le nom et le prénom d'avocat.es exerçant en droit des personnes étranger.es. Ces Consœurs et Confrères étaient dénoncés, ciblés, comme étant les coupables de la submersion migratoire, et ont eu à en subi les conséquences néfastes attendues.

Devant le Tribunal correctionnel de TOULOUSE, se tenait le 25 mars dernier un procès pour apologie de crime contre l'humanité. A la suite de cette audience, les avocats des parties civiles étaient la cible d'un flot d'insultes antisémites et de menaces sur les réseaux sociaux, du fait de leur intervention professionnelle dans cette affaire.

Le Syndicat des Avocat.e.s de France s'inquiète de la montée des intimidations dans la presse ou en ligne, subies du fait de l'exercice du métier, ainsi que des enquêtes ciblées visant à exposer les avocat.es à la vindicte.

Nous refusons une société dans laquelle les avocat.es ne peuvent exercer librement, totalement, assister et défendre n'importe qui dans n'importe quel domaine, sans craintes et sans violences.

A l'heure où des ministères et des membres du parquets entretiennent aussi une confusion confinant à l'accusation entre certain.es avocat.es et leurs client.es dans un contexte de volonté politique de limitation des possibilités de défense des libertés publiques et personnelles, le Syndicat des Avocat.es de France dénonce avec la plus grande fermeté les attaques à l'endroit des Consœurs et Confrères qui exercent leur travail en défendant les intérêts de leurs clients.